

*Questions orales***QUESTIONS ORALES***[Traduction]**[Traduction]***L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE**

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre suppléant.

Dans les discussions conduisant à la conclusion de l'Accord de libre-échange, les Américains ont fait savoir qu'ils n'appréciaient pas notre régime d'assurance-chômage et qu'ils voulaient qu'il soit calqué sur le modèle américain. Or, c'est ce qui se passera si le projet de loi C-21 est adopté.

Ils ont également affirmé avoir certaines réserves au sujet de notre régime de subventions au développement régional. Or, ils auront gain de cause, si le budget est adopté là encore.

En outre, ils se sont opposés à ce que nous accordions aux Canadiens un accès prioritaire à notre gaz naturel. Eh bien, ils vont obtenir ce qu'ils souhaitent, à la suite de la décision prise hier par l'Office national de l'énergie qui n'effectuera plus d'études coûts-avantages avant de décider de permettre des exportations de gaz naturel canadien vers les États-Unis.

Le premier ministre suppléant est-il prêt à reconnaître que tout semble indiquer—ce qui est fort inquiétant—que le Canada entend céder dans tous les cas où il devrait protéger les droits des Canadiens au sujet de leur avenir et de celui du pays? Ou plutôt le gouvernement va-t-il demander à l'Office national de l'énergie de continuer à effectuer ses études de rentabilité avant d'autoriser l'exportation de gaz naturel?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, la décision de l'Agence réglementaire du Canada en matière énergétique tient compte de la capacité du marché d'équilibrer l'offre et la demande. Elle tient compte également de la nécessité sur le plan de l'environnement ou sur le plan de la sécurité des approvisionnements pour le Canada. Elle tient compte, dans son approche, de ces deux aspects qui sont fondamentaux pour le Canada. D'un côté, il y a un marché libre, au sein duquel le Canada fait partie; de l'autre côté, il y a nos intérêts d'environnement et nos intérêts de sécurité. Je crois que l'Agence a une proposition équilibrée.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la réponse du ministre va tout à fait à l'encontre de l'histoire et de l'expérience de notre pays qui montrent que le fait de laisser jouer les lois du marché, même si cela est important, n'est pas nécessairement toujours dans l'intérêt de la population canadienne.

La participation étrangère en amont de notre secteur pétrolier et gazier est passée à 62 p. 100. Par sa décision, l'Office national de l'énergie se trouve à dire que non seulement les filiales de sociétés américaines pourront renvoyer leurs dividendes aux États-Unis, mais également qu'elles pourront compter sur du gaz naturel à bon marché et sur des contrats d'une durée de 100 ans.

Le gouvernement va-t-il donner à l'Office national de l'énergie le mandat de protéger les intérêts de tous les Canadiens, de cesser de céder et de commencer à se porter à la défense de notre pays? Va-t-il le faire?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, je sais que mon honorable collègue représente un parti politique qui n'a pas confiance dans les lois du marché. Mais les lois du marché sont celles qui ont cours en Occident, à l'heure actuelle. Je crois que dans le domaine de l'énergie, ce sont là des objets qui peuvent assurer et qui peuvent supporter le commerce. Par contre, il y a des secteurs où il y a des priorités dans le domaine de l'environnement. Il est essentiel de protéger l'environnement, il est essentiel de protéger la sécurité des approvisionnements pour les Canadiens. Et lorsque les deux derniers points seront mis en cause, l'Agence de réglementation prendra des décisions dans cet intérêt-là. Mais, entre-temps, les lois du marché favorisent aussi bien les producteurs que les consommateurs, que ce soit au Canada ou dans les autres pays, mais le Parti libéral n'a pas encore réalisé cet aspect de sa politique.

• (1120)

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre a parlé d'une question de confiance. Les Canadiens n'ont pas confiance dans ce gouvernement, et c'est prouvé par le fait que la province d'Ontario a déclaré qu'en l'absence d'analyse coûts-bénéfices, l'Office national de l'énergie ne pourrait plus respecter son mandat, soit de protéger les intérêts du public et, de son côté, le Québec a fait remarquer que l'analyse coûts-